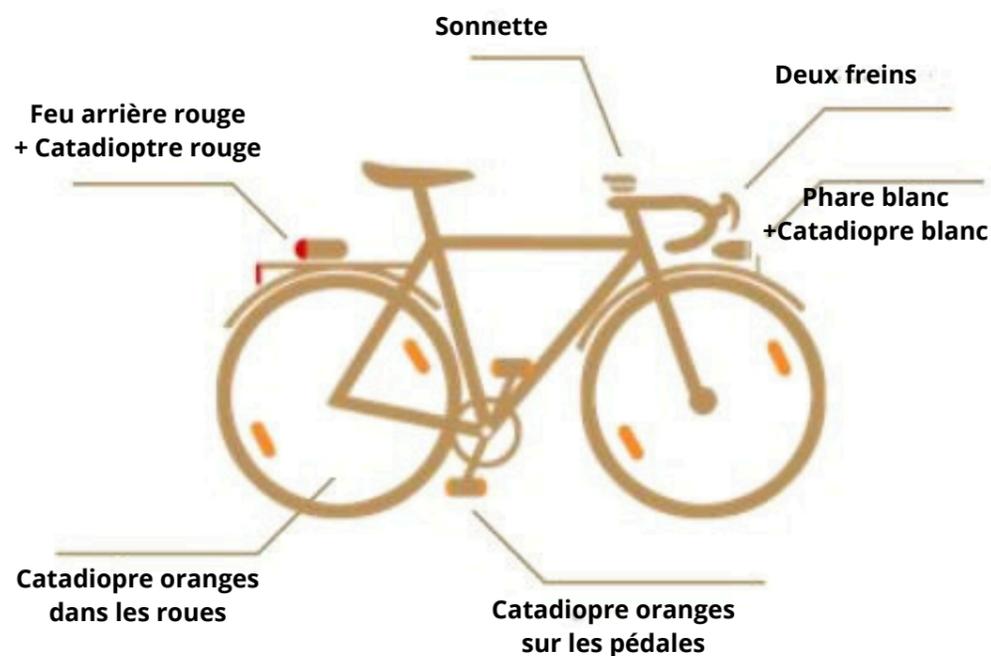


# Dispositifs réglementaires

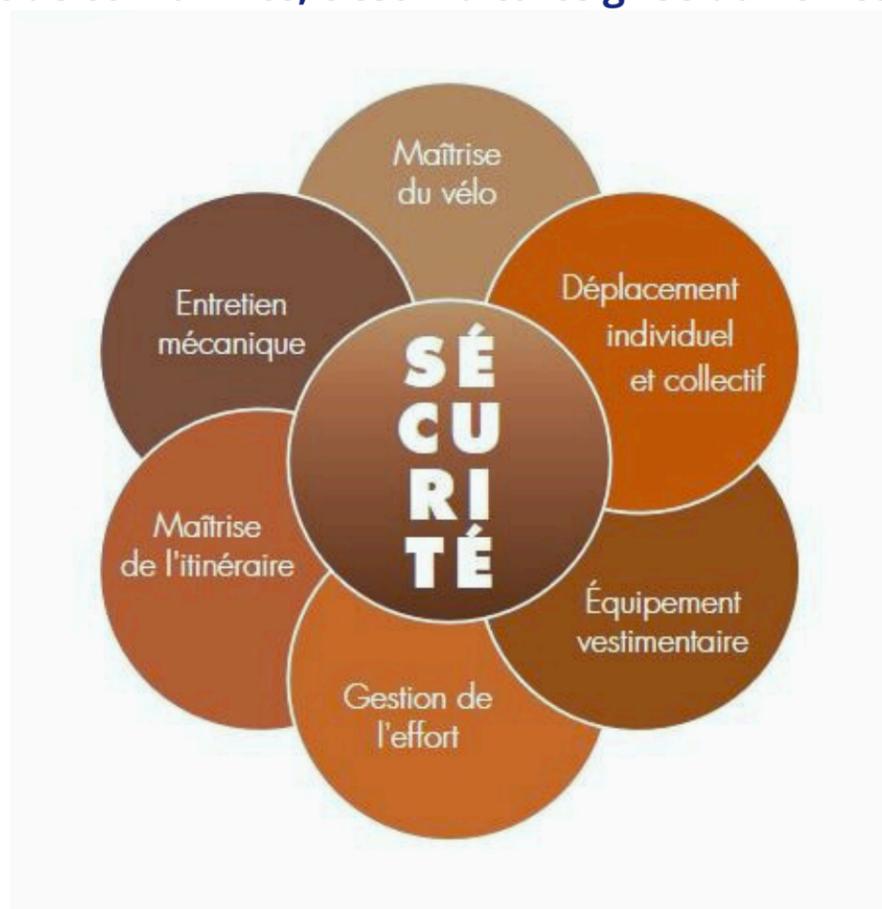


Pour le code de la route :  
vous conduisez  
un VEHICULE

- Deux freins, avant et arrière ;
- Une sonnette audible à une distance d'au moins 50 m ;
- Un feu avant jaune ou blanc et un feu arrière rouge (obligatoire la nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante) ;
- Des catadioptrés (dispositifs rétro-réfléchissants) : de couleur rouge à l'arrière, de couleur blanche à l'avant, de couleur orange sur les côtés et sur les pédales ;
- Le port d'un gilet rétro-réfléchissant certifié est obligatoire pour tout cycliste (et son passager) circulant hors agglomération, la nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante ;
- Le port d'un casque, obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, est fortement conseillé ;

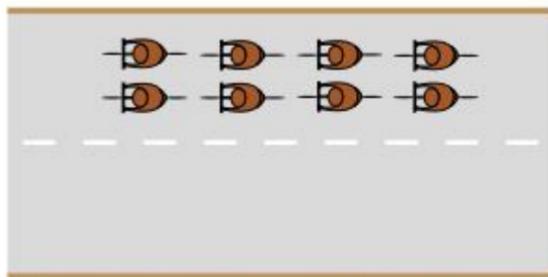
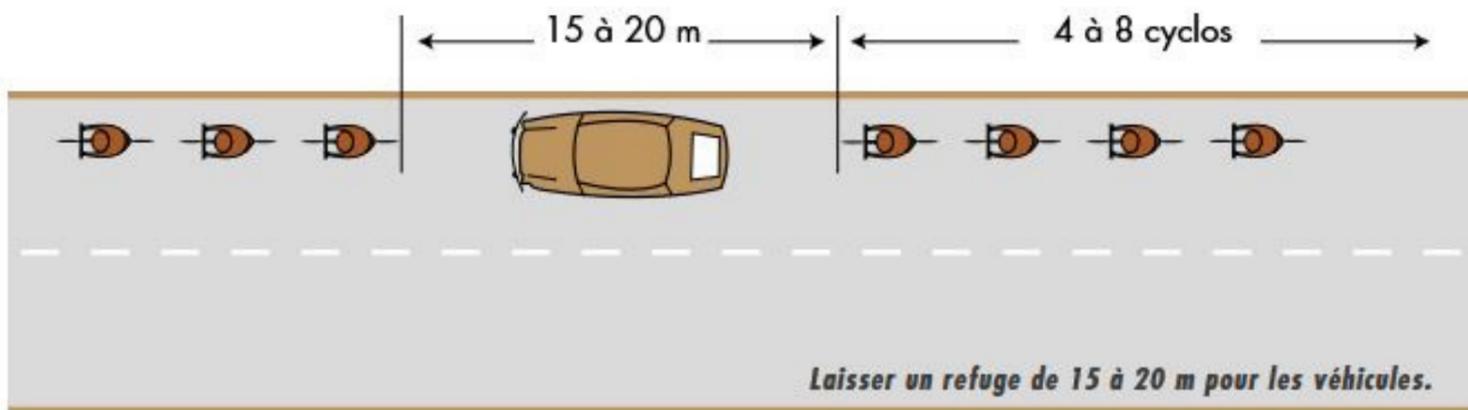
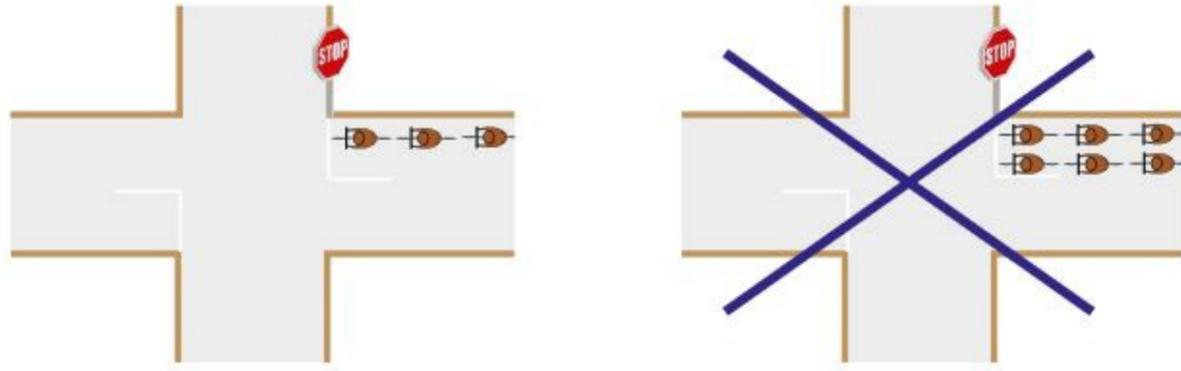
**Un vélo en bon état de fonctionnement, doté de tous les équipements indispensables, contribue à garantir votre sécurité ainsi que celle des autres usagers.**

Précaution : lors de l'achat d'un cycle (à assistance électrique ou non) il convient d'exiger la fourniture d'un certificat de conformité, c'est " la carte grise du véhicule ".

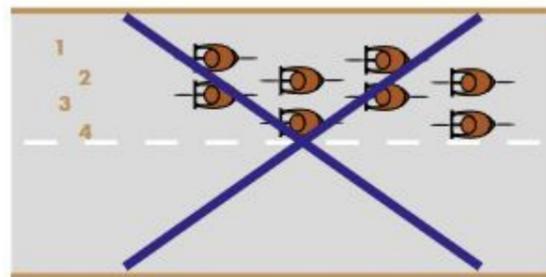


# POSITIONNEMENT SUR LA CHAUSSÉE

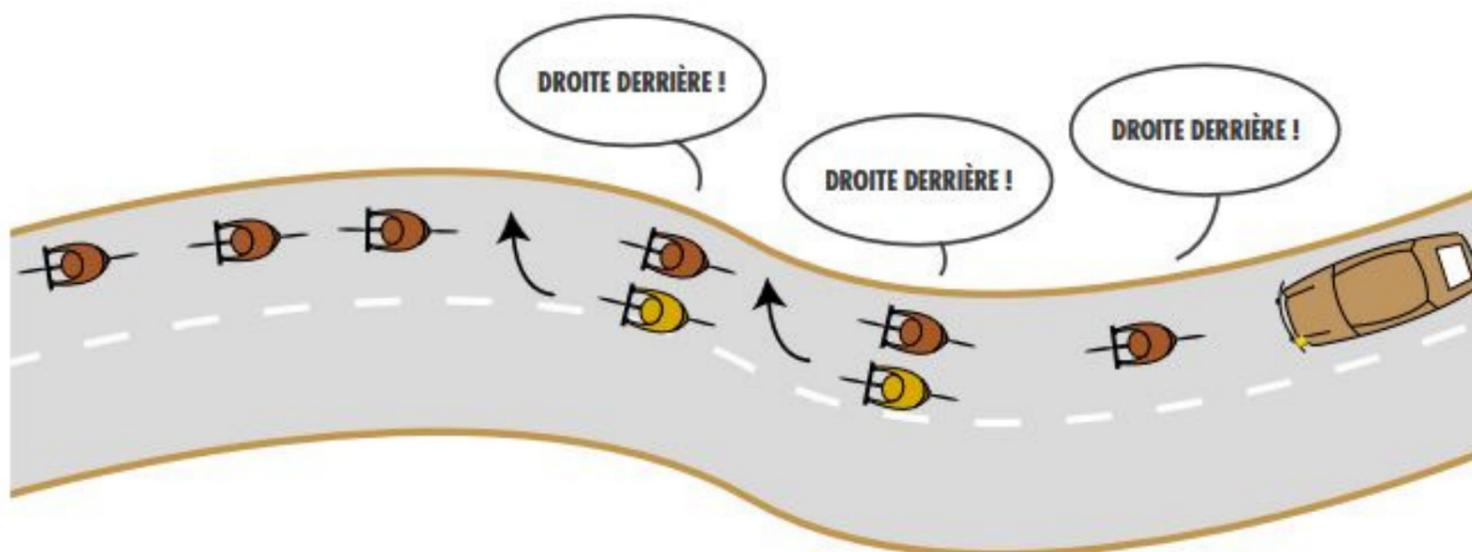
## COMPORTEMENT EN GROUPE



Cyclistes bien rangés. Disposition autorisée : deux de front maximum, en file indienne dès la tombée du jour, et dans tous les cas où les conditions de circulation l'exigent.



Disposition dite "en épi" soit quatre de front, **disposition non autorisée.**



Union Cyclotouriste Bergeracoise

# POSITIONNEMENT SUR LA CHAUSSÉE

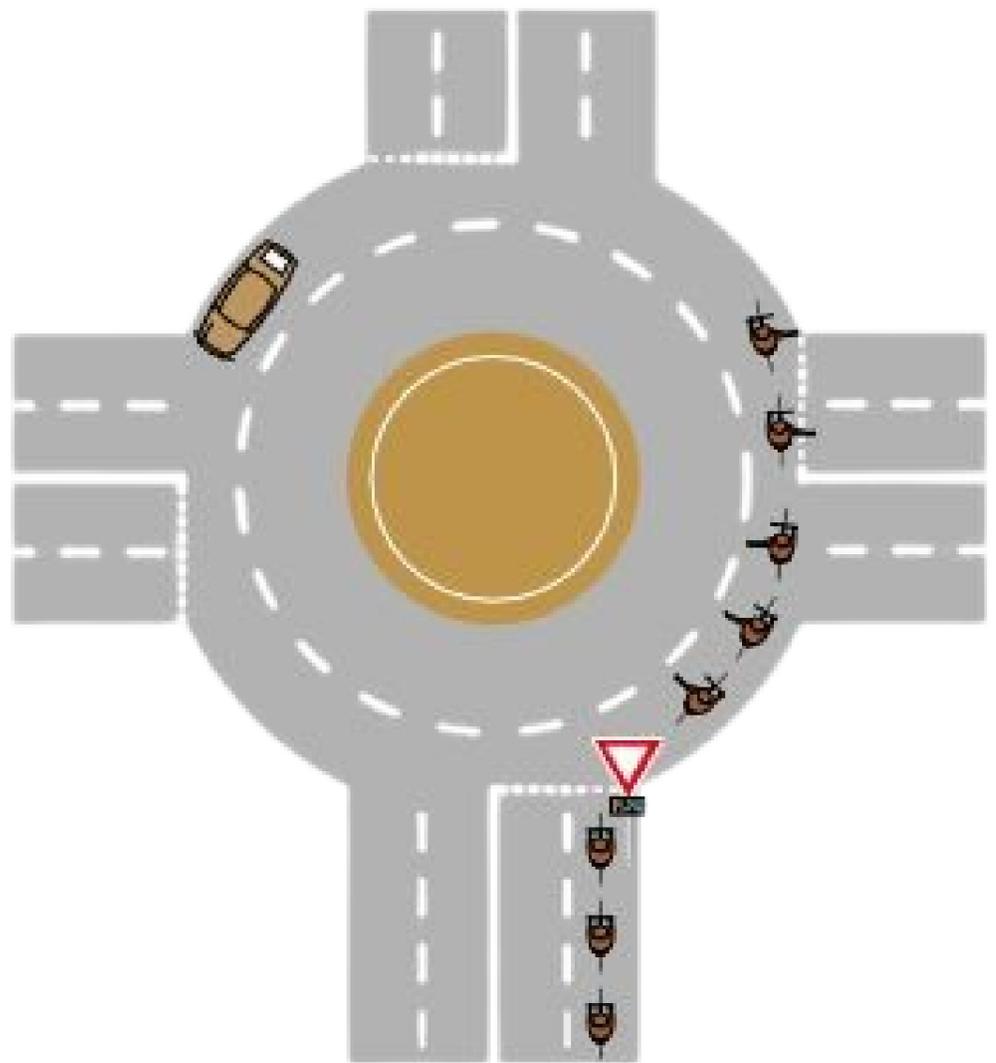
## COMPORTEMENT EN GROUPE

ROND-POINT – CARREFOUR GIRATOIRE –  
CÉDEZ-LE-PASSAGE – FEUX TRICOLORES  
CARREFOUR À STOP

À l'approche de ceux-ci on passe en file simple en tenant compte de la longueur du groupe.

□ Sur le giratoire, par souci de prudence, mieux vaut rouler à droite et sur une seule file.

□ Dès que le véhicule est visible, les cyclistes, en file simple, s'arrêtent au niveau du " Cédez-le-Passage " pour le laisser passer



## Conseils pour réduire les risques

□ À l'approche du giratoire, regarder la signalisation, situer la direction à prendre : à droite, tout droit ou à gauche.

Environ 50 m avant, se mettre en file simple, choisir le braquet et se positionner sur la voie, position qui sera conservée tout autour de l'anneau.

□ Pour tourner à droite, restez à droite et tendez le bras droit.

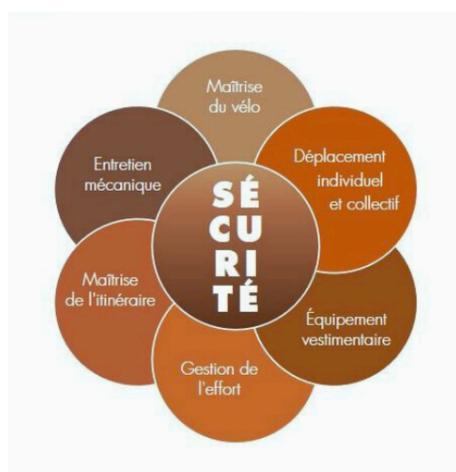
□ Pour aller tout droit ou pour tourner à gauche, rouler dans l'axe médian de la voie la plus à droite en tendant le bras gauche.

À hauteur de la sortie qui précède celle prévue, tendre le bras droit pour informer de la prochaine sortie. Commencer à se positionner à l'extérieur de l'anneau et quitter le giratoire.

Se retourner et regarder les automobilistes dans les yeux. S'assurer d'être vu et qu'il est possible de passer.

Pour rappel un bras levé ne donne pas le droit de couper la route d'un autre usager.

Dans tous les cas, il faut être particulièrement prudent et prévoyant. Une fois que l'on s'est engagé dans un giratoire, il est pratiquement impossible de faire marche arrière.



# la charte des déplacements à vélo

## Déplacement individuel ou collectif

“ J’applique le Code de la route en toutes circonstances.

Je porte toujours un casque.

J’utilise un vélo équipé réglementairement, et en parfait état mécanique.

Je suis correctement assuré.

J’adapte mon comportement aux conditions de circulation.

Je maintiens un espace de sécurité avec le cycliste qui me précède.

Je vois et je prends toutes les dispositions pour être vu.

Je choisis un parcours convenant à mes capacités physiques.

Je roule sans mettre en cause ma propre sécurité ni celle des autres.

Je connais la procédure d’appel des secours en cas d’accident.

Je respecte la nature et son environnement.

Je respecte les autres usagers de la route. ”

Le cyclotouriste assure sa propre sécurité comme il l’entend à condition de respecter les règlements en vigueur ainsi que les exigences de la circulation. Il ne doit pas mettre en péril la sécurité des autres usagers de la route.

□ Appliquer le Code de la route :

voir fiche “ Extraits du Code de la route ” (Réf. reg-A0005-03-U) page 51.

□ Savoir maîtriser sa bicyclette :

voir fiche “ La maîtrise du vélo ” (Réf. sec-A0012-02-U) page 18.

□ Rouler avec une bicyclette équipée réglementairement et en parfait état de fonctionnement (freins, pneumatiques, éclairage et signalisation) :

voir fiche “ L’équipement règlementaire du vélo ” (Réf. reg-A0001-01-U) page 10.

□ Contrôler sa vitesse. Par temps pluvieux l’efficacité des freins diminue.

□ En cas de circulation dans les couloirs de bus, observer la signalisation.

□ Attention à l’ouverture des portes de voiture coté chaussée.

□ Respecter la signalisation lumineuse et les panneaux de signalisation.

□ Ne pas rouler sur les autoroutes, les voies et les tunnels réservés uniquement à la circulation des automobiles.

□ Bien signaler ses changements de direction en tendant le bras.

□ Ne pas faire de slalom entre les files de voitures.

□ Attention au déséquilibre causé par l’appel d’air provoqué par les dépassements de caravanes, camping-car et poids lourds.

□ Rouler sur la partie droite de la chaussée sauf avant de tourner à gauche.

□ Avant d’effectuer une modification de votre trajectoire, (changement de direction ou éviter une imperfection de la chaussée), assurez-vous de pouvoir l’exécuter sans risque pour votre sécurité et celle des autres.

□ Rouler en simple file dès la tombée du jour ou lorsque les conditions atmosphériques l’exigent ainsi qu’à l’approche d’un véhicule.

□ Ne pas rouler à plus de deux de front.

□ Aborder et rouler avec prudence sur les trajets.

□ Les pavés et les bandes de signalisation horizontales sont glissants par temps humide.

□ Utiliser l’écarteur de danger, il “ éloigne ” le véhicule qui dépasse.

□ Augmenter sa signalisation en utilisant de jour des produits fluorescents et de nuit des produits réfléchissants.

□ Rouler sur les pistes cyclables et les bandes cyclables lorsqu’elles existent

